

► Jean-Pierre Sueur a un poste-clé au Sénat

Élu dès le premier tour des élections sénatoriales dans le Loiret (le 25 septembre), le sénateur Jean-Pierre Sueur a été investi, jeudi dernier, de la présidence de la commission des lois (49 membres). Voilà un poste clé dans le fonctionnement de la Haute assemblée pour ce stakhanoviste pourtant très présent dans le Gâtinais. Le sénateur Sueur a en effet été déjà salué à plusieurs reprises pour son travail, son activité parlementaire étant l'une des plus



importantes du Parlement. « À titre personnel, cela ne change rien à mon emploi du temps », commente l'intéressé. « Comme je l'ai dit durant toute la campagne, je passerai quatre jours au Sénat et trois dans le Loiret. Je ne changerai pas d'un iota. Si on n'est pas nourri à l'écoute des élus locaux et des citoyens, on ne peut pas être un bon législateur. » En l'occurrence, entre 40 % et 50 % des lois arrivent devant la commission que préside maintenant Jean-Pierre Sueur. Cette commission est saisie par le législateur, au fond ou pour avis, et traite de tout ce qui relève de la justice, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la sécurité, de toutes les collectivités locales, de la fonction publique, entre autres.